

PREVENIR LES INCENDIES , PROTEGER ET VALORISER LA FORET

Avec 201 139 hectares de forêts au dernier inventaire, soit 40,9 % de sa superficie depuis la haute montagne pyrénéenne jusqu'à la plaine de la Garonne, le département de l'Ariège se place au 18^{ème} rang des départements les plus boisés de France. Mais cette richesse naturelle, à laquelle vient s'ajouter l'importante diversité des paysages forestiers constitués de plus de 80 essences d'arbres différentes, rend le territoire plus vulnérable aux incendies.

Cette vulnérabilité n'est cependant pas identique pour toutes les zones forestières et subforestières du département et la sensibilité aux incendies des espaces naturels ariégeois demeure. Certaines actions anthropiques peuvent être des facteurs aggravants de la propagation des incendies. Avec la déprise agricole, de nombreuses zones périphériques des forêts, qui pouvaient servir de zones de coupe-feu, ont été colonisées par des formations arbustives. Cette extension des surfaces forestières correspond à une moyenne annuelle de 800 hectares, sur les 490 965 hectares de superficie totale du département. Cette situation s'est accentuée avec la diminution des prélèvements en forêts et des entretiens, qui ont conjointement conduit à la présence de bois morts et au développement des sous-bois. Phénomène bien connu, la survenue d'incendies de forêt en période hivernale n'est pas pour autant une fatalité.

Les partenaires ont dans le plan précédent mené des actions qui commencent à porter leurs fruits. Seule la poursuite des efforts de prévention permettra de réduire à terme le risque et d'anticiper la probable répétition des périodes de sécheresse liée au changement climatique.

La politique de prévention des incendies de forêt est mise en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, en liaison avec le Ministère de l'Intérieur de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables et les propriétaires forestiers.

Les quatre grandes orientations que sont la prévision du risque, la surveillance des forêts pour une intervention rapide, l'équipement l'aménagement et l'entretien de l'espace rural ainsi que l'information du public et la formation, sont fixées sur ce document qui correspond à la mise en œuvre du premier axe d'évaluation et de mise en cohérence des politiques de prévention et de lutte. La stratégie a été fondée sur 6 axes et le schéma identifie 18 actions sur les 7 prochaines années pour une prévention profitable avec pour objectifs :

- ∞ la gestion du territoire et le maintien du tissu rural
- ∞ la mise en valeur forestière
- ∞ l'accueil sécurisé pour les loisirs
- ∞ la préservation de la diversité écologique et paysagère
- ∞ la sécurité des personnes et des biens.

La signature du contrat de projet Etat-Région pour la période 2007-2013 et le plan de développement rural hexagonal approuvé par la Commission Européenne pour la même période permettront le soutien financier des actions et investissements inscrits.



La vigilance de chacun est primordiale. Une extrême prudence, une attitude citoyenne respectueuse des règles instituées et des précautions à prendre lorsque l'on se trouve en forêt sont indispensables pour mieux prévenir les risques d'incendie et protéger la forêt.